

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	35
VOTANTS	46

CONVOCATION

Datée	Du 21/06/24
Affichée	le 21/06/24

OBJET

Prise de participation
minoritaire au capital de la
société CAS HERBASOL –
Retrait de la délibération n°
2024-04-18-120 du
18/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 27 JUI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi vingt-sept juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 21 juin 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Guy MARTEL a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Philippe THOURET a donné pouvoir à Joël BRUNET
Maïté GRANDCLERE a donné pouvoir à François BRIZARD
Nadège TROUILLET a donné pouvoir à Alexandra DEPARIS -AUBRIL
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Mireille NOGUET
Sylvie CHAUVEL-TREPIER a donné pouvoir à Didier COUSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSELIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Serge DELAVALLEE
Christophe POOTIER a donné pouvoir à Jean-Luc BEAUFILS

Représenté : François CARBONELL représenté par Jean-Luc NOUAIL

Absent excusé : Fabrice GLORIA

Absents : Serge GODARD, Pascal SUARD, Nathalie RIBAUT, Isabelle CLOUCHÉ, Franck GAULTIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Virginie VIOLET

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240627-2024-06-27-148-DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que lors de la séance du 18 avril 2024, le conseil a approuvé l'entrée de la collectivité au capital de la société CAS HERBASOL, porteuse du projet d'agrivoltaïsme de La Ferté en Ouche, par délibération n° 2024-04-18-120.

Le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) de la Région Normandie proscrit l'agrivoltaïsme, dans les termes suivants :

- La Normandie peut contribuer à cet effort [installation de panneaux photovoltaïques] mais en évitant des conflits d'usage avec les terres agricoles ou les espaces naturels.
- L'installation de panneaux photovoltaïques au sol en dehors de sols impropres à tout autre usage ne sera pas autorisée,

Par ailleurs, le décret n° 2024-318 du 8 avril 2024, qui vient compléter la loi APER (accélération de production des énergies renouvelables) de mars 2023, apporte un cadre réglementaire pour le développement de l'agrivoltaïsme ainsi que l'implantation des installations photovoltaïques sur des terrains agricoles, naturels et forestiers.

En l'absence de position concordante entre l'Etat et la Région sur les projets d'agrivoltaïsme, il est souhaitable de retirer la délibération ayant approuvée l'entrée au capital de la collectivité dans la société CAS HERBASOL.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le décret n° 2024-318 du 8 avril 2024 relatif au développement de l'agrivoltaïsme et aux conditions d'implantation des installations photovoltaïques sur des terrains agricoles, naturels ou forestiers,
- Vu le SRADDET de la Région Normandie,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** le retrait de la délibération n° 2024-04-18-120 du 18/04/2024 approuvant l'entrée de la communauté de communes des pays de L'Aigle au capital de la société CAS HERBRASOL à hauteur de 10% du capital soit 50,00 € ;

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240627-2024-06-27-148-DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le
Publié en ligne le
Certifié exécutoire

/ 1 JUIL. 2024

/ 1 JUIL. 2024

Le Président,
Jean SELLIER

